

Contrat de rachat d'or à domicile

Suivant les dispositions de l'article L.224-97 du code de la consommation, Toute opération d'achat de métaux précieux, notamment d'or, d'argent ou de platine, sous quelque forme que ce soit, par un professionnel auprès d'un consommateur fait l'objet d'un contrat écrit dont un exemplaire est remis au consommateur-vendeur au moment de sa conclusion.

Préambule :

Désignation des parties

Le présent contrat est conclu entre :

D'une part,

La SARL ARTBERT Professionnel-acheteur ;

Représentée par Monsieur Arthur BERTRAND
11 Avenue du 8 septembre 1944 – LBA CENTRE D'AFFAIRES
21 200 BEAUNE
Numéro d'inscription au RCS xxx xxx xxx
Et, d'autre part,

Consommateur-vendeur :

M/Mme

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

(Attestée par une pièce d'identitéN°.....)

Le présent contrat définit les droits et obligations des parties dans le cadre de rachat de métaux précieux.

La vente de métaux précieux est exclusivement réservée aux personnes physiques majeures, remplissant les conditions visées à l'article 1 du présent contrat.

Le rachat s'effectue uniquement sur les titrages des bijoux cassés ou non, débris et objets contenant de l'or, de l'argent ou du platine.

Le poids sera déterminé sur le poids des métaux précieux exclusivement, le vendeur étant averti que les pierres et toute autre matière seront retirées avant la pesée.

En signant le présent contrat, le client exprime sa volonté de conclure un contrat avec le professionnel par lequel il vend auprès de lui de l'or, de l'argent ou du platine au prix actualisé du jour et pour un montant de€, que le professionnel aura lui-même défini selon le poids du bien vendu.

1 - Conditions préalables.

Le client garantit au professionnel :

- avoir atteint l'âge de 18 ans (présentation d'une pièce d'identité en cours de validité) ;
- être en possession de toutes ses capacités juridiques ;
- résider en France métropolitaine, Corse ou Monaco ;
- Agir en son nom et pour son compte et non en qualité de représentant ou de mandataire ;
- agir à titre privé et non à titre professionnel ;
- être propriétaire du bien ou, du moins, être dûment autorisé à en disposer (le professionnel peut exiger, à sa discrétion, une preuve du titre de propriété ou du droit de disposition du bien) ;
- que le bien est libre de tout droit, qu'il ne fait l'objet d'aucun démembrement de propriété, qu'il n'est affecté à la garantie d'aucune créance et qu'il ne fait l'objet d'aucune réclamation de la part d'un tiers ;
- que le bien ne provient pas d'un acte illégal ou prohibé par le droit pénal, tel que le vol, et qu'il ne peut pas y être relié ;
- que la vente du bien n'a pas pour objectif la réalisation d'un acte illégal ou prohibé par le droit pénal, tel que le recel ;
- que la mise à disposition et/ou la cession du bien au professionnel ne participe pas à une opération de blanchiment d'argent.

2 - Responsabilité

Préalablement à l'opération de rachat, un contrôle visuel et un test produit sont effectués en présence du client vendeur pour vérifier le titrage de l'or à reprendre. Le client reconnaît et accepte :

- l'expertise par la méthode dite du "touchau"
- la dissociation de toute autre matière que l'or ou de différentes finesses d'or qui pourraient entraîner une dégradation permanente de son bien.

En conséquence, le client est informé que la responsabilité du professionnel ne pourra être engagée du fait de la dégradation de son bien.

3 - Délai de rétractation

Selon l'article L.224-99 du code de la consommation Le consommateur dispose d'un délai de quarante-huit heures à compter de la signature du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

L'exercice du droit de rétractation met fin aux obligations des parties. Le consommateur doit alors rembourser au professionnel le prix perçu et, en contrepartie, ce dernier doit lui restituer le ou les objets achetés. A défaut de restituer le ou les objets achetés, le professionnel verse au consommateur une somme équivalente au double du prix de vente perçu pour le bien ou les objets achetés.

Ce délai de rétractation ne s'applique pas aux opérations d'or investissement.

En vertu des dispositions de l'article 536 du code général des impôts, le professionnel informe le client que Les ouvrages achetés, dépourvus de marques, doivent être présentés au contrôle dans les trois jours ou brisés.

4 - Conservation des données personnelles.

Le client est informé que le professionnel est tenu de conserver sur un registre spécifique dit «Livre de Police» les coordonnées des vendeurs de tout bijou ou tout ouvrage en métaux précieux dont l'autorité publique pourrait demander la consultation.

Chaque client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant, conformément aux dispositions de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (RGPD).

5 - Nature et caractéristiques des biens objets du contrat.

Désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens objets du contrat :

.....
.....
.....

Poids :

Pureté exprimée en millième :

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions du présent contrat et les accepter en toute connaissance de cause.

Fait le àHeure

Signature suivie de la mention « Bon pour accord » « Lu et approuvé »

Formulaire détachable rétractation

à envoyer en lettre recommandée avec accusé de réception

Le consommateur a le droit de se rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de 48 heures. Le droit de rétractation court à compter de la date et heure de signature du présent contrat, fait le /.....Heure..... (*)

Pour exercer le droit de rétractation, le consommateur notifie sa décision de se rétracter au professionnel au nom et à l'adresse indiqués ci-dessous en utilisant le présent formulaire.

Si le consommateur exerce le droit de rétractation, il n'est tenu au paiement d'aucun frais.

Notification de rétractation au Professionnel-acheteur ; La

SARL ARTBERT

Représentée par Monsieur Arthur BERTRAND

11 Avenue du 8 Septembre 1944 – LBA CENTRE D’AFFAIRES

21 200 BEAUNE

Je soussigné(e) notifie ma rétractation du contrat de rachat de métaux précieux conclu le

Nom du/des consommateur(s) (**):..... Adresse(s) du/des
consommateur(s) (**):

Fait le (**):.....

Signature du/des consommateur(s) (**): **suivie de la mention « Demande de rétractation »**

(*) Champ à remplir par le professionnel avant de donner le formulaire au consommateur.

(**) Champ à remplir par le(s) consommateur(s) lorsque le présent formulaire est utilisé aux fins de rétractation du contrat.